



Si vous n'arrivez pas à lire ce courriel, [Cliquez ici](#)



COMMUNIQUÉ

Offre de suppléments vitaminiques par la Fondation OLO : modalités de distribution pour les suppléments vitaminiques sous ordonnance

Montréal, le 23 novembre 2015 – La Fondation OLO est heureuse d'annoncer que les modalités de distribution qui permettront de rendre disponibles aux futures mamans du programme OLO les suppléments vitaminiques PregVit sont maintenant connues et ont été communiquées dans les derniers jours aux directions des établissements. Le présent communiqué s'inscrit donc en complémentarité avec les communications émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux et poursuit deux objectifs : apporter des précisions quant au mode de distribution établi pour les suppléments vitaminiques PregVit et clarifier les différences entre l'approvisionnement en PregVit et l'approvisionnement en suppléments vitaminiques générique sans ordonnance.

Rappel : description du supplément vitaminique PregVit

Le supplément prénatal **PregVit** répond aux besoins en vitamines et minéraux de la plupart des femmes enceintes et présente des caractéristiques intéressantes. Tout d'abord, la formulation des *PregVit* en deux comprimés vise à optimiser l'absorption du fer en séparant le fer du calcium. En outre, la formulation ne contient pas de lactose, de gluten ou de tartrazine et les produits sont certifiés Casher/Passover et Halal ce qui devrait contribuer à la prise de multivitamines chez des mamans qui s'en privait pour différents motifs. La monographie de ce supplément prénatal peut être consultée sur le site de Duchesnay : [PregVit](#). Il est à noter que la formule PregVit Folic 5 n'est pas offerte pour le moment dans le cadre du programme OLO.

Par sa teneur en acide folique de 1,1 mg, le supplément vitaminique PregVit est un **produit d'ordonnance**. De ce fait, la façon dont la clientèle du programme OLO peut avoir accès à ce supplément doit respecter une réglementation précise et commande des pratiques telles que l'adoption d'ordonnances collectives et des modalités de distribution impliquant les pharmaciens.

Adoption d'ordonnances collectives par les établissements

Au début de l'année 2015, un modèle d'ordonnance collective a été élaboré par des experts du réseau de la santé et des services sociaux et diffusé par le MSSS aux directions de santé publique afin que les infirmières cliniciennes puissent prescrire de l'acide folique et des multivitamines aux clientèles des programmes OLO et des services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE). Ce modèle a été revu pour tenir compte des nouvelles recommandations cliniques publiées par la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC).

Modalités temporaires de la distribution des suppléments PregVit

En vertu de la Loi sur la pharmacie, l'acte de remettre les médicaments aux patientes est une activité réservée aux pharmaciens. Cette situation ajoute à la complexité du déploiement du programme OLO auprès des clientèles vulnérables pour lesquelles un déplacement en pharmacie est un frein important et une remise des suppléments directement par l'intervenante est cruciale. Soucieux de cet aspect, l'Ordre des pharmaciens du Québec a proposé de mettre en place d'une solution temporaire afin de pouvoir poursuivre la distribution des suppléments vitaminiques en collaboration avec les départements de pharmacie des établissements de santé et de services sociaux.

Le mode de distribution établi par le MSSS demande à chaque centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) et chaque centre intégré universitaire de santé et services sociaux (CIUSSS) de déterminer un ou deux lieux où un pharmacien pourra gérer la distribution. Ce mode de distribution a été communiqué aux établissements le 16 novembre 2015.

Il faut retenir de cette solution, que les établissements n'auront pas à commander les suppléments vitaminiques PregVit auprès de la Fondation OLO. La quantité de suppléments qui sera livrée dans les lieux choisis par les établissements a été établie en tenant compte du nombre de suivis recensés dans la dernière année. Les précisions quant à la circulation des suppléments vitaminiques PregVit entre les pharmaciens officiant dans ces lieux désignés et les équipes de périnatalité seront communiquées par les établissements et non par la Fondation OLO.

Aussi, parce que les établissements ont jusqu'au 1^{er} décembre pour faire part du choix des lieux de livraison, nous nous attendons à ce que les premières livraisons aient lieu en janvier 2016.

Un produit sans ordonnance également disponible

Le supplément prénatal générique sans ordonnance à l'effigie de la Fondation OLO continuera d'être rendu disponible aux établissements, complétant ainsi l'offre de vitamines et minéraux. Ce produit générique ne fait pas l'objet d'un don, mais est offert au tarif privilégié de 4,45\$ par pot de 120 comprimés. Ce supplément peut être commandé en utilisant le crédit PCNP ou celui provenant de la distribution annuelle de la Fondation OLO. Les personnes autorisées dans les établissements peuvent commander ce supplément sans ordonnance sur le site web de la Fondation OLO de la même façon qu'elles le font pour les coupons.

Un résultat qui repose sur la collaboration de tous

Les annonces faites cette semaine sur la disponibilité des suppléments vitamines PregVit sont l'aboutissement de plusieurs mois d'arrimage entre des professionnels provenant de différentes équipes et organisations. Ces personnes ont toutes un objectif en commun soit que le plus grand nombre de

femmes enceintes vivant dans un contexte de précarité économique puissent recevoir et consommer des suppléments de vitamines et minéraux essentiels à leur santé et à celle de l'enfant à naître. Aussi, la Fondation OLO souhaite remercier les décideurs et employés de Duchesnay, ses interlocuteurs au ministère de la Santé et des Services sociaux, les représentants des ordres professionnels impliqués ainsi que toutes les personnes dans les établissements qui ont suivi l'avancement de ce projet et qui contribueront dans les prochaines semaines aux ultimes étapes de la distribution de ces suppléments.

* * * * *

Pour information

Nancy Bourdages

Coordonnatrice – service aux membres

membres@fondationolo.ca

514-849-3656, poste 5352

1-888-656-6372, poste 5352